

description et croquis très précis ¹⁹. R. Chambon en signale, pour sa part, dans la région de Maquenoise (sur l'Oise, à la frontière franco-belge) ²⁰.

Un lecteur aurait-il, lui aussi, trouvé une meule semblable ?

Ph. LEJEUNE.

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT.

A propos de la pierre à rasoir.

A propos de l'article *Sur l'industrie de la pierre à rasoir* dans notre premier numéro (1974, pp. 3-10), un lecteur nous fait remarquer qu'on doit avoir exploité la pierre à rasoir près de Bèche.

En effet, des traces importantes de cette exploitation sont encore visibles à l'endroit dénommé *Sârt Clôse*, non loin du camp-refuge préhistorique.

D'autre part, les archives communales ¹ nous fournissent les renseignements suivants :

Fin 1832, des habitants de Salmchâteau demandèrent à l'administration communale de Vielsalm l'autorisation d'exploiter des veines de pierres à rasoir qu'ils avaient découvertes « en terrain communal et en lieu vulgairement nommé le *Sarre-Clause* situé entre les villages de Salmchâteau et Bèche, et les carrières d'ardoises de Vielsalm ».

Le Conseil communal de Vielsalm du 30 janvier 1833 agréa leur demande, moyennant le paiement, chaque année d'exploitation des dites veines, d'une redevance de un franc par mètre.

Les personnes suivantes de Salmchâteau acceptèrent : **Bertrand André et Joseph André**, pour 6 mètres ; **Joseph Andrienne et Joseph Delsem**, pour 11 mètres ; **Fran-**

¹⁹ G. JOTTRAND, *L'industrie...*, pp. 390-409, spéc. 390-497. La meule qui vient d'être trouvée à Neuville semblerait avoir servi de modèle à la figure 2 de la planche XXV.

²⁰ Raymond CHAMBON, *Note sur les meules en arkose de la Gaule belge*, dans *Docum. et rapp. de la Soc. roy. d'archéol. et de paléontol. de l'arrond. judic. de Charleroi*, t. 49, 1951-1954, p. 53.

¹ ARCHIVES COMMUNALES de Vielsalm.

çois et Jean-Henri Siquet, pour 7 mètres ; Henri et Louis Masson, pour 13 mètres ; Louis Lange et Michel Ratz, pour 9 mètres ; François Lebecque, pour 7 mètres.

Ce rappel nous est l'occasion de signaler également un autre détail sur l'industrie en question.

Après le décès de Henri-Christophe Lamberty, le 25 mars 1864, ses filles et gendres continuèrent en commun le commerce de pierres à rasoir de leur père, sous la firme « Fanny Lamberty et consors », et ils en avisèrent leurs clients. Ils se déclarèrent seuls à posséder la qualité « Vieille roche ».

D'après leurs copies de lettres ², du 7 avril 1864 au 10 octobre 1865, ils fournirent à des clients habitant les localités suivantes hors du pays : Ulm — Aix-la-Chapelle — Stettin — Brunswick — Sonneberg-bei-Cobourg — Bamberg — Solingen — Leipzig — Cologne — Berlin — Amiens — Lyon — Tarbes — Avignon — Jeumont — Clermont-Ferrand — Louppy-le-Château (Meuse) — Nogent — Mans-Sarthe — Trieste — Vienne — Amsterdam — Hagen (Hollande) — Londres — Gênes — Constance — Puttelange-Moselle.

La qualité « Vieille roche » avait donc déjà belle réputation il y a plus d'un siècle. C'est celle qui est dénommée aujourd'hui « Old Rock ».

G. REMACLE.

A propos d'assiettes salmiennes.

Visitant, au mois de juillet, l'exposition temporaire que le Musée de la Vie Wallonne avait consacrée au thème « Amour et Mariage », je fus très surpris par la vitrine réservée au Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, parmi les « assiettes de mariage en faïence de la fin du XVIIIe et du XIXe siècle » qui y étaient exposées, l'une d'elle portait cette inscription, en bleu : « Hubert Guillaume et Marie Catherine Pulus son épouse de la Comté 1802 ». D'autres, sans désignation de lieu, portaient des noms assez répandus dans la région salmienne. Est-ce parce que ces assiettes étaient fabriquées chez Boch, à Luxembourg, qu'on les a fait figurer dans la vitrine du Grand-Duché ?

J'en profite pour signaler une autre assiette de mariage, en faïence « Boch - Luxembourg », qui est exposée au musée d'Ansembourg, à Liège. Elle est blanche et

² La dite Fanny est Marie-Catherine-Françoise Lamberty, née le 16 septembre 1834. Le 4 septembre 1867, elle épousa Célestin-Nicolas Latour, instituteur à Charneux, puis elle quitta Vielsalm. L'exploitation de pierres qui avait été à la famille Lamberty fut achetée le 24 septembre 1874 par Jules Jacques, notaire. Avec des membres de sa famille, celui-ci fonda la société anonyme « Pierres ouvrées de la Salm ». En février 1909, l'exploitation passa à un groupe qui formait la « S.A. Old Rock », avec le banquier Joseph Delvenne de Stavelot et l'industriel Victor Robyns, de Bruxelles. A partir de 1919, de nouveaux changements de propriétaires et d'exploitants se sont produits, dont la famille Offergeld.

³ Archives de la famille Archambeau qui nous ont été très aimablement prêtées.